



## licenciement en cas arret maladie

Par **deogratias**, le 11/12/2011 à 21:12

Bonjour,

commercial de mon etat ,je suis en arret maladie depuis plus de deux mois et mon arret viens d etre prolongé.Mon arret est due à une depression angoisse se traduisant par des insomnies et douleurs dans la cage thorasique et foie,tout cela généré par le management de mon patron et amplifié pâr les comportement du siege comptabilité service marketing et service adm des ventes.

Je suis victime d harcelement moral, je suis dans cette entreprise après 4ans de presence le commercial avec le plus d ancieneté.Les autres collègues poussés à la démission sont tous partis , d autre en claquant la porte au bord de la crise de nerf.Le pire quand les commerciaux démissionne après avoir été pôussé à bout mon patron exige la realisation complète du préavis pour nous cadre 3mois!!

Je n ai jamais fais de courrier à mon patron pour lui demander de cesser son harcelement ,je lui en ai parler sans employer le mots de vive voix mais il m avait répondu que c est moi qui me mettait la pression, lui donnant simplement la cadence de travail.

**Ma question est la suivante , si ce patron me licencie ma maladie sera-t-elle considéré ou non comme maladie professionnelle? Car tout change au niveau des conditions de départ.**

Pouvez vous m'eclairer car je suis dans le noir absolu, et je crains de me faire avoir avce ce genre de patron.

Merci d avoir lu mon témoignage peu reluisant.

Par **P.M.**, le 11/12/2011 à 23:11

Bonjour,

A priori le fait que l'employeur prononce un licenciement en respectant la procédure n'implique pas que la maladie devienne professionnelle et déjà il faudrait en faire la déclaration auprès de la CPAM...

Par **deogratias**, le 12/12/2011 à 07:19

Bonjour,

merci de votre réponse, je ne savais pas que cela puisse être possible; dans ce cas quelle est

la démarche à suivre et existe-t-il à votre connaissance des cas similaires?

A bientôt

Par **P.M.**, le **12/12/2011** à **09:50**

Bonjour,

Mais il faudrait préciser ce qui pourrait être possible et de quelle démarche vous parlez ainsi que de quels cas similaires